



## ENQUÊTE ET AUDIENCES PUBLIQUES

### PROJET D'EXPLOITATION DU GISEMENT DE NICKEL DUMONT À LAUNAY

#### Rectifications relatives aux informations mentionnées par les participants lors de la présentation des mémoires le 10 juin 2014

---

##### Lac sur les résidus

Nous souhaitons préciser qu'il n'y aura aucun plan d'eau sur les résidus à la fin de la vie de la mine. Quand les parcs à résidus sont fermés, RNC reprofilera les parcs afin qu'aucune eau ne s'y accumule. Par ailleurs, la quantité d'eau contenue dans les résidus est de 30%, et non de 60% tel que mentionnée par M. Ugo Lapointe de la Coalition pour que le Québec ait meilleur mine.

##### Étude toxicologique

M. Ugo Lapointe de la Coalition pour que le Québec ait meilleur mine recommande que des études toxicologiques soient réalisées. De telles études ont été réalisées par RNC, celles-ci n'étaient pas complétées lors de la première partie des audiences. Toutefois, lors d'un échange avec les analystes du BAPE le 6 juin 2014 visant à obtenir des précisions sur certaines questions nous ayant été acheminées par le BAPE, nous avons mentionné que ces études existaient. Ces études sont aujourd'hui déposées. Dans tous les cas analysés, il n'y a pas de risque significatif pour les populations riveraines du projet.

##### Nombre de résidences dans un rayon de 1,5 km

M. Éric Lampron-Goulet de l'Agence de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue recommande le déplacement de 46 résidences situées dans un rayon de 1,5 kilomètre de la fosse du projet Dumont. Le nombre de 46 résidences mentionné correspond au nombre de résidences le long de la route 111 entre les noyaux urbains de Villemontel et Launay. Dans les faits, le nombre de résidences dans un rayon de 1,5 km de la fosse est de 17, dont 5 déjà sous option d'achat avec RNC, et une déjà acquise.

M. Lampron-Goulet, mentionne également que des stations de suivi seront situées uniquement dans les noyaux urbains de Villemontel et Launay. Toutefois, des points de suivi pour la qualité de l'air (1) et le bruit (3) seront mis en place au sud du projet, non seulement près des deux municipalités. D'autres paramètres seront également suivis, dont les vibrations.

### **Plan de restauration**

Différents intervenants ont apportés des questionnements sur le dépôt à ce jour d'un plan de restauration du site du projet Dumont. Nous tenons à préciser que tel qu'exigé par la Loi sur les mines, RNC a déposé un plan de restauration détaillé au ministère de l'énergie et des ressources naturelles ainsi qu'au BAPE.

### **Évaluation des impacts**

Mme Clémentine Cornille du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue soutient que les impacts du projet Dumont ont été évalués seulement pour la première phase de production à 52 500 tonnes par jour. L'étude d'impact environnemental et social du projet Dumont couvre toutes les phases du projet dont celle de la 5 e à la 20 e année où seront traités 105 000 tonnes de minerai par jour.

### **Étude de transport des contaminants**

M. Ugo Lapointe de la Coalition pour que le Québec ait meilleur mine demande qu'une étude de transport des contaminants dans les eaux souterraines sur une période allant de 70 à 150 ans soit réalisée. Une telle étude a été réalisée elle est disponible sur le site du BAPE, il s'agit de l'annexe 9 du document PR5.1.